

États financiers

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2025



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bureau 1900 – 360 Main Street
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Téléphone 204-957-1770
Télécopieur 204-957-0808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne de soccer incorporée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autre point – Informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 1^{er} avril 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. N. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg, Canada

Le 28 mars 2026

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	6 232 724 \$	5 887 277 \$
Certificats de placement garanti (note 3)	–	5 175 966
Débiteurs (note 11)	7 948 742	6 092 139
Montant à recevoir de la Fondation Canada Soccer (note 12)	170 409	–
Charges payées d'avance	434 518	147 971
	<u>14 786 393</u>	<u>17 303 353</u>
Immobilisations détenues en vue de la vente (note 4)	536 545	–
Immobilisations (note 4)	34 330	612 372
	<u>15 357 268 \$</u>	<u>17 915 725 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 481 309 \$	4 978 822 \$
Produits reportés (note 6)	2 375 420	3 608 162
Emprunt auprès de la FIFA (note 5)	6 853 000	7 190 000
	<u>14 709 729</u>	<u>15 776 984</u>
Apports reportés liés aux immobilisations (note 6)	81 704	89 874
	<u>14 791 433</u>	<u>15 866 858</u>
Actif net		
Non affecté	(1 423 336)	26 369
Grevé d'affectations internes – réserve (note 10)	1 500 000	1 500 000
Investi dans des immobilisations	489 171	522 498
	<u>565 835</u>	<u>2 048 867</u>
Engagements (note 8)		
Éventualités (note 9)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 13)		
	<u>15 357 268 \$</u>	<u>17 915 725 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Original signé par "Peter Augruso": _____, administrateur

Original signé par "Dominique Gregoire": _____, administrateur

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits		
Cotisations	10 344 421 \$	7 113 669 \$
Commandites, droits de licence et droits de diffusion (note 7)	7 028 183	6 649 431
Philanthropie (note 12)	5 179 358	1 702 825
Événements de l'équipe nationale	4 364 926	3 576 173
Subventions gouvernementales	3 047 854	3 794 496
Subventions de la FIFA et de la Concacaf	5 140 328	3 128 367
Bourse de la FIFA et de la Concacaf	1 498 437	7 554 481
Cours pour les arbitres et les entraîneurs, services pour les arbitres	3 038 261	2 470 229
Événements et autres	602 392	1 271 734
	<u>40 244 160</u>	<u>37 261 405</u>
Charges		
Équipes nationales		
Équipes senior nationales	14 443 779	18 935 911
Équipes junior nationales	3 976 848	1 714 782
Autres équipes	640 859	418 252
Total des équipes nationales	<u>19 061 486</u>	<u>21 068 945</u>
Équipements sportifs et vêtements (note 7)	2 000 000	2 300 090
Projets techniques et projets de développement	5 007 197	5 127 804
Organisation, marketing et communications (note 12)	5 183 879	3 332 344
Soumission pour la Coupe du Monde de la FIFA 2026	–	76 384
Compétitions	942 305	1 458 364
Frais généraux et frais d'administration (note 12)	7 565 161	6 479 123
Apport aux programmes (note 8 b) et c))	2 000 000	1 001 281
Philanthropie (note 12)	374 318	272 904
	<u>42 134 346</u>	<u>41 117 239</u>
Perte d'exploitation	(1 890 186)	(3 855 834)
Gain (perte) de change	317 811	(425 044)
Produits d'intérêts	89 343	284 516
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	<u>(1 483 032) \$</u>	<u>(3 996 362) \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives pour 2024

	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve (note 10)	Investi dans des immobilisations	2025 Total
Solde au début de l'exercice	26 369 \$	1 500 000 \$	522 498 \$	2 048 867 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(1 408 202)	–	(74 830)	(1 483 032)
Transfert au titre des entrées d'immobilisations	(41 503)	–	41 503	–
Solde à la fin de l'exercice	(1 423 336) \$	1 500 000 \$	489 171 \$	565 835 \$

	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve (note 10)	Investi dans des immobilisations	2024 Total
Solde au début de l'exercice	3 984 154 \$	1 500 000 \$	561 075 \$	6 045 229 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(3 957 785)	–	(38 577)	(3 996 362)
Solde à la fin de l'exercice	26 369 \$	1 500 000 \$	522 498 \$	2 048 867 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(1 483 032) \$	(3 996 362) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	83 000	46 748
Dotation à l'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(8 170)	(8 171)
Intérêts courus	–	(175 966)
Perte (gain) de change	(317 811)	505 092
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 856 603)	1 832 280
Montant à recevoir de la Fondation Canada Soccer	(170 409)	–
Charges payées d'avance	(286 547)	(112 387)
Créditeurs et charges à payer	502 487	(2 618 909)
Produits reportés	(1 232 742)	1 817 370
	(4 769 827)	(2 710 305)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(41 503)	–
Acquisition de certificats de placement garanti	(4 000 000)	(6 000 000)
Produit au rachat de certificats de placement garanti	9 175 966	9 282 526
	5 134 463	3 282 526
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	364 636	572 221
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie	(19 189)	71 908
Trésorerie au début de l'exercice	5 887 277	5 243 148
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 232 724 \$	5 887 277 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Objectif de l'Association

En partenariat avec ses membres, L'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») a pour mission de promouvoir l'essor du soccer à tous les niveaux pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens et d'assurer un leadership et une bonne gouvernance pour le sport. L'Association est constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est enregistrée comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-dessous.

b) Certificats de placement garanti

Les certificats de placement garanti sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire aux taux estimés pour amortir les actifs sur leur durée d'utilité estimée. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Association à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'immobilisations sont les suivants :

Bâtiment	40 ans
Améliorations du bâtiment	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation s'est dépréciée, la valeur comptable nette de l'immobilisation est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'actif. La dépréciation de l'actif est imputée aux résultats de l'exercice. Une perte de valeur ne fait pas l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'actif connexe augmente par la suite.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne font pas l'objet d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. En cas de changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, le prix que l'Association pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'il s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période future, une perte de valeur fera l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

e) Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les événements connexes ont lieu ou les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés dans les produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) Comptabilisation des produits (suite)

Les cotisations et les produits tirés des commandites sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Les apports d'équipements sportifs et de vêtements sont inscrits à leur juste valeur.

Les produits tirés des opérations de vente et de service ne sont constatés que lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et que le recouvrement final est raisonnablement assuré au moment de l'exécution. Les produits tirés du matériel de cours électronique sont enregistrés lorsque le matériel est livré aux étudiants. Les produits liés au volet de formation pratique, le cas échéant, sont reconnus au fur et à mesure que la formation est dispensée aux étudiants.

En date du 1^{er} janvier 2026, l'Association a conclu une nouvelle entente avec CSME LP (« CSME ») (auparavant CSB LP) (note 13[b]). Les produits constatés pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 2024 étaient régis par l'accord en vigueur pour ces années avec CSB LP tel qu'énoncé ci-dessous.

Le 1^{er} janvier 2019, l'Association a conclu une entente de représentation avec CSB LP (« CSB »). En vertu de cette entente, l'Association accorde à CSB des droits de diffusion et de commandite et autorise CSB à agir en tant qu'agent et représentant exclusif de l'Association en ce qui concerne ces droits de diffusion et de commandite pendant la durée de l'entente. En vertu de cette entente, CSB conserve tous les revenus provenant de tout accord négocié et (ou) signé dans le cadre de la représentation, y compris tous les revenus générés par les accords de commandite et les accords de diffusion et verse des honoraires à l'Association. La durée initiale de l'entente est de neuf ans, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2027, avec possibilité de prolongation, au gré de CSB, jusqu'au 31 décembre 2037.

En échange, l'Association a le droit de recevoir des paiements annuels de garantie de commandite (entre 3 000 000 \$ et 4 000 000 \$ par année) et certains autres paiements, y compris des paiements relatifs aux droits de diffusion internationaux à compter de 2023, ainsi qu'un paiement d'indexation éventuel exigible à la fin de la durée initiale. De plus, l'Association a le droit de recevoir des montants de financement supplémentaires de CSB, qui ne sont pas inférieurs aux montants reçus par une équipe fondatrice de la Première ligue canadienne (la « PLC ») (la « participation de l'ACS »). À ce jour, aucun financement supplémentaire n'a été reçu aux termes de la participation de l'ACS et la direction n'est pas d'avis qu'il est probable qu'elle reçoive du financement aux termes de la participation de l'ACS à l'avenir.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des produits de 3 900 000 \$ ont été comptabilisés relativement à l'entente (3 965 000 \$ en 2024).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Conversion des devises

Les opérations et soldes en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux cours en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes découlant de la conversion des devises, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges de la période. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations et des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Certificats de placement garanti

	2025	2024
Certificats de placement garanti, portant intérêt au taux préférentiel de RBC moins 2,00 %, échu en 2025	– \$	5 175 966 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

4. Immobilisations

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Terrain	255 998 \$	– \$	255 998 \$
Bâtiment	615 171	450 728	164 443
Améliorations du bâtiment	665 887	549 783	116 104
Mobilier et matériel	238 984	204 654	34 330
Immobilisations détenues en vue de la vente	(1 537 056)	(1 000 511)	(536 545)
	238 984 \$	204 654 \$	34 330 \$
	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Terrain	255 998 \$	– \$	255 998 \$
Bâtiment	615 171	432 728	182 443
Améliorations du bâtiment	665 887	501 188	164 699
Mobilier et matériel	304 521	295 289	9 232
	1 841 577 \$	1 229 205 \$	612 372 \$

Le 30 septembre 2025, l'Association a mis en vente le terrain et le bâtiment de ses bureaux. Par conséquent, la valeur comptable nette du terrain, du bâtiment et des améliorations du bâtiment a été classée comme étant disponible à la vente à l'état de la situation financière.

5. Emprunt auprès de la FIFA

Le 19 juin 2023, l'Association a obtenu un emprunt auprès de la Fédération Internationale de Football Association (la « FIFA »). Aux termes de la convention d'emprunt, la FIFA a remis 5 000 000 \$ US à l'Association dans le cadre de la phase 3 du plan d'aide de la FIFA contre la COVID-19, afin d'aider à atténuer les effets économiques de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale. L'emprunt est remboursable sur huit ans et ne porte pas intérêt.

Aux termes de la convention d'emprunt, la FIFA conserve le droit de demander un remboursement anticipé, ainsi que de réduire, déduire ou compenser tout montant alloué ou dû par la FIFA à l'Association, y compris au titre de tout droit découlant de la participation à des compétitions (prix en argent) ou à des programmes de la FIFA. La FIFA n'a pas demandé de remboursement par anticipation ni opéré compensation des droits de financement futurs ou des prix gagnés au titre du remboursement de la dette au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (néant en 2024).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

5. Emprunt auprès de la FIFA (suite)

Aux termes de la convention d'emprunt, une tranche de 4 000 000 \$ US (5 394 800 \$, convertis en dollars canadiens à la date de réception des fonds) du produit de l'emprunt doit être affectée à la participation d'équipes nationales (toutes catégories d'âge confondues) à des compétitions relancées et une tranche de 1 000 000 \$ US (1 348 700 \$, convertis en dollars canadiens à la date de réception des fonds), au paiement des coûts liés au personnel et à l'embauche ou à la réembauche de personnel essentiel, au besoin. Au 31 décembre 2025, l'Association respectait les engagements de dépenses requis.

En supposant que les montants payés au titre du financement ne sont pas utilisés pour opérer compensation et qu'aucun remboursement anticipé n'est exigé, les paiements de capital réguliers suivants devront être effectués au cours des six prochains exercices :

	\$ US
2027	1 000 000 \$
2028	1 000 000
2029	1 000 000
2030	1 000 000
2031	1 000 000
	5 000 000 \$

6. Produits reportés et apports reportés liés aux immobilisations

a) Produits reportés

Les produits reportés correspondent aux apports qui ont été reçus et qui se rapportent à des charges devant être engagées au cours d'exercices à venir.

Les variations du solde des produits reportés se présentent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	3 608 162 \$	1 790 792 \$
Montants reçus	5 530 844	5 308 409
Montants comptabilisés dans les produits	(6 763 586)	(3 491 039)
Solde à la fin de l'exercice	2 375 420 \$	3 608 162 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

6. Produits reportés et apports reportés liés aux immobilisations (suite)

b) Apports reportés liés aux immobilisations

En 1996, l'Association a reçu des apports de 320 958 \$ pour l'acquisition d'un immeuble de bureaux situé à Ottawa. Ces apports ont été reportés et sont amortis sur 40 ans, soit la même période d'amortissement que celle du bâtiment connexe.

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	89 874 \$	98 045 \$
Dotation à l'amortissement des apports reportés pour l'exercice	(8 170)	(8 171)
	81 704 \$	89 874 \$

7. Apports de biens et de services

Les apports d'équipements sportifs et de vêtements de 2 000 000 \$ (2 390 962 \$ en 2024) ont été comptabilisés dans les produits et dans les charges à l'état des résultats à leur juste valeur évaluée. Les produits sont comptabilisés au poste « Commandites, droits de licence et droits de diffusion », tandis que les charges sont comptabilisées au poste « Équipements sportifs et vêtements ».

8. Engagements

a) L'Association est liée par des contrats de location de locaux à Montréal et à Toronto, comme suit :

2026	120 131 \$
2027	103 293
2028	110 376
2029	97 802
	431 602 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

8. Engagements (suite)

- b) L'Association a conclu avec la Première ligue canadienne de soccer, C.P.L. Soccer LP (« PLC ») une entente de financement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2027, afin de poursuivre les objectifs de l'Association en tant qu'organisme sans but lucratif visant à promouvoir, à développer et à favoriser le soccer au Canada. L'entente de financement exige une contribution annuelle de 1 000 000 \$ à la PLC, qui comprend un financement général de 350 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel pouvant atteindre 650 000 \$ pour soutenir la PLC dans la réalisation du programme de développement Forward de la FIFA. Le montant versé à la PLC au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 1 000 000 \$ (1 000 000 \$ en 2024).

Si la contribution annuelle globale versée à la PLC aux termes de l'entente de financement est inférieure à 1,5 million de dollars, les montants sont comptabilisés et portés en diminution de tout financement futur que l'Association serait admissible à recevoir de CSB aux termes de la participation de l'ACS.

- c) L'Association a signé une entente de financement pour la période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2033 avec la Super Ligue du Nord (« SLN ») afin de faire progresser les objectifs de l'Association en tant qu'organisme sans but lucratif visant à promouvoir, à développer et à favoriser le soccer au Canada. L'entente de financement exige une contribution totale de 9 millions de dollars à SLN sur la durée de l'entente, dont une tranche de 1 million de dollars a été versée en 2025 et le solde doit être versé trimestriellement sur la durée restante, à moins que les parties conviennent mutuellement d'un calendrier de paiement différent.

9. Éventualités

- a) Dans le cadre normal de ses activités, l'Association fait de temps à autre l'objet de poursuites ou est désignée comme partie mise en cause dans des poursuites judiciaires. La direction estime que la résolution finale de ces éventualités n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière, le résultat d'exploitation ou les flux de trésorerie de l'Association.
- b) Le 16 février 2024, la Canadian Soccer Players' Association (l'association canadienne des joueurs de soccer, ou la « CSPA ») a déposé une demande d'autorisation pour intenter un recours similaire à l'action oblique au nom et pour le compte de l'Association contre quinze membres actuels et anciens du conseil d'administration de l'Association. À la suite de cette demande, le 20 février 2024, la CSPA a déposé une déclaration devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, alléguant que certains membres actuels et anciens du conseil avaient manqué à leur obligation fiduciaire envers l'Association en approuvant l'entente de représentation avec CSB (note 2) en 2019. La CSPA n'a pas désigné l'Association comme partie défenderesse dans la déclaration. L'Association maintient des polices d'assurance à l'égard de ses administrateurs et dirigeants, et la réclamation est traitée conformément aux modalités de ces polices.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

10. Actif net grevé d'affectations internes

L'utilisation de la réserve est soumise à l'approbation des membres. Ces fonds peuvent être utilisés pour combler les besoins de trésorerie à court terme afin de réduire au minimum les charges financières.

11. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Association l'exposent à divers risques financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit sont principalement la trésorerie, les certificats de placement garanti et les débiteurs. L'Association traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière découlant de manquements.

La trésorerie et les certificats de placement garanti de l'Association sont détenus dans une banque à charte canadienne; par conséquent, la direction considère le risque de non-exécution comme faible.

Au 31 décembre 2025, 77 % des débiteurs étaient attribuables à quatre débiteurs (en 2024, 75 % des débiteurs étaient attribuables à sept débiteurs). Au 31 décembre 2025, la provision pour créances douteuses se chiffrait à 2 153 272 \$ (2 107 567 \$ en 2024) et avait été comptabilisée en déduction des débiteurs à l'état de la situation financière (note 13[b]). Il n'y a eu aucun changement dans les expositions au risque par rapport à 2024.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. L'Association est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

11. Instruments financiers (suite)

- Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le risque de change découle des actifs et passifs financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien. Voici un sommaire des instruments financiers de l'Association libellés dans des monnaies étrangères au 31 décembre 2025 :

- La trésorerie libellée en dollars américains s'élève à 482 069 \$ (75 169 \$ en 2024);
- L'emprunt auprès de la FIFA libellé en dollars américains s'élève à 6 853 000 \$ (7 190 000 \$ en 2024).
- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les certificats de placement garanti de l'Association comportent des taux d'intérêt variables fondés sur le taux préférentiel bancaire. Par conséquent, l'Association est exposée au risque de taux d'intérêt, en raison des variations du taux préférentiel bancaire. L'emprunt auprès de la FIFA ne porte pas intérêt.

Il n'y a eu aucun changement dans les expositions au risque par rapport à 2024.

- c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée au risque de liquidité du fait principalement de ses créiteurs et charges à payer et de son emprunt auprès de la FIFA (note 5). L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour remplir ses obligations. L'Association compte sur ses flux de trésorerie tirés des activités de fonctionnement et sur ses réserves pour obtenir la trésorerie nécessaire au règlement de ses passifs lorsque les montants deviennent exigibles.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

11. Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité (suite)

La capacité de l'Association de s'acquitter de ses obligations financières dépend du soutien financier continu reçu sous forme de cotisations, d'ententes de représentation, d'aide gouvernementale, de subventions de la FIFA et de la Concacaf et de dons. En outre, elle est conditionnelle à ce que la FIFA n'exige pas le remboursement anticipé du prêt qu'elle a accordé (note 5). En date des présents états financiers, la FIFA n'avait pas exercé ce droit et l'Association ne s'attend pas à ce qu'elle le fasse à l'avenir.

Si ce soutien financier n'est pas maintenu ou s'il y a une réduction importante du financement, l'Association devra réduire ses dépenses et/ou chercher un financement supplémentaire, qui pourrait inclure des ententes de financement externes. Rien ne garantit que l'Association sera en mesure d'obtenir du financement supplémentaire ou qu'elle pourra l'obtenir à des conditions acceptables pour la direction. Il n'y a eu aucun changement dans les expositions au risque par rapport à 2024.

12. Transactions avec des parties liées

La Fondation Canada Soccer (la « Fondation ») a pour principal objectif d'appuyer les efforts de l'Association visant à promouvoir la croissance et le développement du soccer au Canada. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Fondation a fait un transfert de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2024) à l'Association, lequel est inclus dans les produits de philanthropie dans l'état des résultats.

Le 1^{er} juillet 2025, l'Association et la Fondation ont conclu un protocole d'entente en vertu duquel l'Association fournira à la Fondation certains services décrits. Pour la période close le 31 décembre 2025, l'Association a facturé 80 000 \$ à la Fondation pour ces services, dont une tranche de 40 000 \$ était à recevoir de la Fondation à la clôture de l'exercice. Les montants facturés par l'Association sont comptabilisés à titre de réductions des dépenses pertinentes engagées par l'Association.

De plus, l'Association a engagé des dépenses au nom de la Fondation d'un montant de 165 509 \$ qui sont remboursées par la Fondation. Le montant de 130 409 \$ en remboursements est dû par la Fondation à la clôture de l'exercice.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

13. Événements postérieurs à la date de clôture

- a) Le 23 février 2026, l'Association a établi une ligne de crédit d'un montant maximal de 5 000 000 \$ pour les coûts qui devraient être engagés dans le cadre de la Coupe du monde de la FIFA. La ligne de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,00 % et est garantie par une convention de sûreté générale.
- b) Le 12 février 2026, l'Association a signé une nouvelle entente de représentation avec CSME (auparavant CSB) dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2026. L'entente de représentation antérieure a été résiliée. En vertu de l'entente, l'Association accorde à CSME des droits de diffusion, de licence et de commandite et permet à CSME d'agir à titre d'agent et de représentant exclusif de l'Association à l'égard de ces droits pour la durée de l'entente. De plus, l'Association et la CSME ont convenu de partager les produits générés en vertu d'ententes de commandite, de licence et de diffusion, sur une base échelonnée. La durée de l'entente est de douze ans jusqu'au 31 décembre 2037, avec une option mutuelle de prolongation de cinq ans supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2042. Selon les modalités de la nouvelle entente, l'Association radiera en 2026 un montant de 2 107 567 \$ de débiteurs actuellement inclus dans la provision pour créances douteuses (note 11[a]), puisque ce traitement est stipulé dans la nouvelle entente.

14. Information comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SOCCER INCORPORÉE

État des résultats – Présentation différente pour Sport Canada

Annexe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Association présente le tableau ci-dessous pour satisfaire à ses obligations d'information en vertu de ses divers accords de contribution conclus avec le gouvernement canadien, représenté par le ministre des Sports et des Personnes handicapées (les accords de contribution de Sport Canada).

Le tableau présente les produits et les charges que l'Association a respectivement réalisés et engagés au cours de son exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux postes budgétaires présentés à l'annexe A des accords de contribution.

	2025
Produits	
Subventions de Sport Canada	2 758 379 \$
Autres	37 575 124
	<u>40 333 503</u>
Charges	
Administration générale	9 691 585
Gouvernance	366 443
Salaires, frais et avantages sociaux	3 586 196
Salaires des entraîneurs et des leaders techniques et formation professionnelle	4 909 315
Programmes de haute performance / équipe nationale	17 282 805
Fonctionnement et programmation	5 661 492
Athlètes ayant un handicap	257 241
Langues officielles	61 458
	<u>41 816 535</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	<u>(1 483 032) \$</u>